



L'État et le Web

La République fait sa mue sur la Toile

Les services de communication du Gouvernement vont réorganiser en profondeur l'information ministérielle destinée aux collectivités locales et aux particuliers. Création de nouveaux portails, simplification et regroupement des sites, il s'agit d'une véritable mutation que vont opérer les pouvoirs publics dans leur dialogue avec les citoyens.



Dans la foulée du mouvement lancé aux États-Unis avec le projet « Open Government » de l'administration Obama, le Gouvernement français se prépare à effectuer une mutation spectaculaire de sa présence sur Internet. Avec un triple objectif : faciliter la vie des citoyens français, favoriser les économies de fonctionnement et stimuler l'économie numérique du pays.

Aujourd'hui l'offre publique sur le Web est pléthorique et finit par perdre le citoyen-internaute. Les pouvoirs publics souhaitent simplifier le paysage Web gouvernemental en mettant en place une charte Internet de l'État édictant des règles, notamment sur l'ergonomie des sites, ainsi que sur les formats de publication. À l'heure actuelle, ce chantier a permis la fermeture ou le regroupement de près de 160 sites publics. La création du portail monservice-public.fr, regroupant les services des collectivités publiques, contribue à cette simplification tout en facilitant la vie des usagers qui auront à terme un site unique sur lequel se connecter pour leurs démarches administratives.

Les équipes de pilotage ont parfois été amenées à revoir leurs priorités. Par exemple, l'inscription en ligne sur les listes électorales s'est révélée être une demande bien plus pressante que ce que supposaient au préalable les services de l'État. C'est ce qu'a indiqué le chef du service Innovation de la Direction générale de la modernisation de l'État (DGME), Nicolas Conso, lors d'une conférence virtuelle sur le sujet. Il s'exprimait dans le cadre du *World e.gov forum*, qui s'est tenu la semaine dernière à Issy-les-Moulineaux sous le patronage d'André Santini, initiateur du forum.



Nicolas Conso. Chef du service Innovation de la Direction générale de la modernisation de l'État.

Cette remise à plat des services en ligne de l'État et des collectivités locales va aussi produire des économies d'échelle par la mutualisation des moyens et outils technologiques. L'État met en effet à disposition des collectivités territoriales les outils ainsi que les informations créées pour éviter

des doublons engendrant des coûts inutiles.

Enfin, la mission Etalab vise ni plus ni moins qu'à mettre à disposition sur la Toile toutes les données publiques non confidentielles. Ce projet, qui va connaître la première étape de son existence d'ici la fin de l'année avec le lancement du



portail data.gouv.fr, vise à rendre plus transparente l'action de l'État, mais aussi à créer de nouveaux services aux usagers. Annoncer les travaux de voirie pour proposer des trajets alternatifs, regrouper les informations sur les travaux parlementaires pour créer des outils de communication sur la vie du Parlement... les possibilités sont infinies. Avec cette incitation à la création de nouvelles entreprises spécialisées dans cette forme de communication, Bruxelles estime que ces projets « Open Data » (donnée ouverte) peuvent générer plusieurs dizaines de milliards d'euros de richesse pour l'économie européenne. Pour cela, il est nécessaire, comme le rappelait Séverin Naudet, directeur de la mission Etalab des services du Premier ministre, de bien évaluer quelles données doivent être mises en ligne et sous quels formats pour en garantir une utilisation simplifiée pour tous. Toute une éducation à faire auprès des administrations qui n'y sont pas habituées. Selon son directeur, Etalab vise à inscrire ces nouveaux enjeux « dans l'ADN des administrations ».

 **Manuel Singeot**